

ANNEXE AU MANDAT DE GESTION CLASSIQUE

Tarif en vigueur au 01 janvier 2021

Honoraires de gestion courante

Comprenant les frais de bureau, états des lieux d'entrée et remise dossiers au service contentieux.

8% TTC des sommes quittancées (HUIT POUR CENT).

Autres honoraires

Représentation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	65 € / heure
Suivi contentieux d'un locataire parti	70 €
Transmission des pièces de procédure à avocat (hors contentieux impayés locatifs)	65 €
Frais de rédaction des congés et actes particuliers	45 €
Transmission de pièces suite à fin de mandat de gestion	70 €
Mise en demeure par LRAR à la demande du mandant	10,50 €
Suivi assurance SADA	0,2 % du quittancé mensuel
Suivi permis de louer à chaque mise en location pour les communes concernées	50€
Suivi expertise assurance suite à un sinistre dans le logement ou affectant l'immeuble	90 €
Mise hors gel et réouverture des compteurs des logements vacants (par logement)	90 €

Mise en place d'un conventionnement ANAH/ par logement	70€
Représentation du mandant devant les commissions départementales de conciliation	90 €
Accès à l'Extranet CRYPTO	24€/an

Honoraires de mise en location

Rédaction du bail / Visite / État des lieux d'entrée.	- 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur (avec un minimum de 400,00€) - 1/2 mois de loyer hors charges pour le preneur. Et ce dans la limite des plafonds fixés par la loi ALUR pour le locataire (8 € / m² pour les frais de constitution de dossier et 3€/m² pour l'établissement de l'EDLE).
---	---

Les montants en euros ci-dessus sont réévalués au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'IRL (indice de révision des loyers) – valeur de base : 2eme trimestre 2025 => 146,68 - ils sont arrondis à l'euro supérieur.

(1) Conditions et primes variables selon accords SADA